



N° 11290*01

ACCORD PREALABLE POUR LE TRANSFERT D'ARMES A FEU ET DE MUNITIONS
 (art. 11 [4] de la directive n° 91/477/CEE et art. 10 [4] de la directive n° 93/15/CEE)
 arrêté du 25 mai 1999

3. EXPEDITEUR 1. Etat membre d'expédition : **LUXEMBOURG**2. Etat membre de destination : **FRANCE**

3. Expéditeur :

 particulier armurier

4. Destinataire :

 particulier armurierNom ou raison sociale : **ARMURERIE FREYLINGER**

Nom ou raison sociale :

Prénom : //////////////

Prénom

Lieu et date de naissance : //////////////

Lieu et date de naissance

Adresse ou siège social : **Zone Industrielle et Commerciale
L-3378 LIVANGE**

Nationalité

Adresse ou siège social

N° téléphone : **(00.352) 52.00.15 / 16**

N° téléphone

N° fax : **(00.352) 52.00.10**

N° fax

Adresse de livraison

2. DESTINATAIRE

5. Armes, munitions et leurs éléments :

Armes ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre oui
 non1. PAYS D'EXPEDITION

Catégorie		Type	Marque / Modèle	Calibre	Autres caractéristiques	CIP O/N	Nombre
Nle	C.E.						

EXEMPLAIRE POUR :

6. Demandeur de l'accord :

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse

Date

Signature

Cachet

7. Accord préalable de l'Etat membre de destination :